

ANNEXE 2

DEMANDE D'AIDE

Aides « de minimis » aux éleveurs de la filière équine  
réalisant un effort d'adaptation de leur production

Période 2010 – 2012

Décision FranceAgriMer AIDES/SAN/D2009-29 du 4 novembre 2009

à remplir en deux exemplaires et à remettre en DDT/M avant le 30 novembre 20

L'ÉLEVEUR DEMANDEUR :

N° PACAGE :           N° SIREN/SIRET

Nom et Prénom ou Raison sociale : \_\_\_\_\_

Adresse (domicile) : \_\_\_\_\_

Code postal :      Commune : \_\_\_\_\_

Si l'adresse du siège d'exploitation est différente, précisez : \_\_\_\_\_

☎

Le signataire de la présente

- déclare être entré dans le dispositif en :  2010  2011  2012
- déclare avoir sorti de l'exploitation à destination d'abattage entre le 1<sup>er</sup> février et le 30 septembre 20 I\_I\_I, un nombre de \_\_\_\_\_ jeunes chevaux de race lourde ou croisés. Les animaux déclarés :
  - sont identifiés au fichier SIRE
  - ont été détenus plus de 2 mois sur l'exploitation,
  - ont été abattus entre 10 et 20 mois avec un poids de carcasse minimum de 270 kg ou le cas échéant d'un poids vif de 450 kg (expédition dans un autre Etat membre ou exportation),
- atteste :
  - Ne pas avoir reçu d'autres aides « de minimis » au cours de ces trois dernières années
- ou  Avoir reçu la somme de ..... euros dans le cadre des aides « de minimis » au cours de ces trois dernières années. (Ce montant ne peut dépasser 7.500€ sur trois ans)
- joint
  - la liste des animaux sortis pour abattage du 1<sup>er</sup> février au 30 septembre 20 I\_I\_I répondant aux critères d'éligibilité,
  - les justificatifs nécessaires indiquant le N° SIRE, l'âge et le poids brut des animaux (tickets de pesée, factures,...),
  - un RIB.

Fait à ....., le

Signature de l'éleveur  
(des associés si GAEC),

<b>Cadre réservé à la DDT/M</b>
Montant de l'aide forfaitaire retenue : ..... €
Cachet, date et signature de la DDT/M

## ANNEXE 3

Cachet de la DDT/M

Liste des animaux sortis pour abattage, répondant aux critères de l'aide « de minimis » aux éleveurs de la filière équine réalisant un effort d'adaptation de leur production

Période 2010 – 2012

Décision FranceAgriMer AIDES/S.A.N/D 2009-29 du 4 novembre 2009

Période du 1<sup>er</sup> février au 30 septembre 20 I\_I\_I

	Numéro SIRE (Ex : 12345678.A)	Date de naissance (jj/mm/aaaa)	Date d'entrée sur l'exploitation (jj/mm/aaaa)	Date de sortie de l'exploitation (jj/mm/aaaa)	Age à l'abattage (mois)	Date d'abattage (jj/mm/aaaa)	Poids brut (1)
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
13							
14							
15							
16							
17							
18							
19							
20							
21							
22							

(1) >270kg à l'abattage (A) ou poids vif >450 kg commercialisé hors de France (C) (ex : 300 kg A ou 500 kg C)